

Feux de forêts :

Les propriétaires forestiers privés de l'Indre mobilisés cet été face à la multiplication des risques

Dans l'Indre, le risque d'incendies a été qualifié de sévère à la mi-juin alors qu'une vague de chaleur précoce et intense arrivait sur le territoire. Sous l'effet du changement climatique, les zones sensibles aux feux de forêts s'étendent désormais vers le Nord de l'Hexagone. Le syndicat des propriétaires forestiers privés de l'Indre se mobilise et appelle les forestiers, les professionnels et les particuliers à mettre en place les bons gestes pour limiter les risques.

Des incendies de plus en plus fréquents dans l'Indre

Dans l'Indre, les forêts couvrent 19% du territoire et sont à 90 % privées. Puits de carbone, réservoirs de biodiversité, filtres pour l'eau, productrices de bois... ces forêts sont aujourd'hui fragilisées par les phénomènes climatiques extrêmes qui s'accroissent et favorisent les risques d'incendie. « *Les sécheresses, combinées à des températures en hausse, représentent une menace importante pour nos forêts. Avec les vagues de chaleur du mois de juin, les départs de feux et d'incendies se sont multipliés dans l'Indre. Cette situation, qu'on observe en temps normal aux mois de juillet et août, arrive plus tôt cette année sous l'effet du changement climatique. Elle vient accélérer un phénomène qui rappelons-le, est à plus de 90% d'origine humaine* » souligne Laurence de Gressot, présidente de Fransylva Indre, le Syndicat des propriétaires forestiers du département.

Fransylva Indre, mobilisé cet été pour accompagner ses adhérents dans la gestion du risque incendie

En concertation avec les autres acteurs du territoire, Fransylva Indre prend part aux dispositifs de prévention des risques d'incendies. A la mi-juin, le département de l'Indre est passé en vigilance rouge feux de forêts et la préfecture a pris un arrêté interdisant notamment les travaux forestiers mécanisés entre 13h et 20h. L'alerte a été relayée à la fois par la Direction départementale des Territoires et par les forestiers. « *Nous sommes partie prenante des échanges avec les services de l'Etat et les services de secours du territoire* » indique Laurence de Gressot. « *En mai dernier, nous avons organisé une journée de terrain avec le SDIS 36 et nos adhérents en forêt de Lancosme. D'une part, les pompiers ont réalisé une démonstration qui a permis aux propriétaires d'appréhender les spécificités d'intervention en milieu forestier. D'autre part, le SDIS a pu entendre les forestiers sur les problématiques d'accès et d'entretien des dessertes forestières* » ajoute Laurence de Gressot.

Au printemps dernier, le syndicat avait également travaillé sur un arrêté préfectoral brûlage pour le département. Il inclut une définition des différents niveaux de risques et un renforcement des mesures préventives, notamment autour du brûlage agricole et des travaux forestiers. « *Il s'agit d'un outil essentiel pour protéger les forêts et indiquer à tous les bonnes pratiques* » précise Laurence de Gressot.

Quelles pratiques durables pour limiter le risque d'incendie ?

Le syndicat alerte, informe et réfléchit à des solutions pour adapter les forêts de l'Indre au changement climatique et protéger au mieux les forêts face au risque croissant d'incendie. Une forêt gérée durablement est mieux armée contre les risques. « *Un certain nombre de mesures de précaution peuvent être prises pour réduire et prévenir les départs de feu* » explique Laurence de Gressot. A court terme, il est notamment question de débroussailler les routes forestières pour faciliter l'accès des pompiers, créer ou améliorer des voies d'accès aux points d'eau et arrêter les travaux forestiers

susceptibles d'être source d'étincelles en cas de risque très sévère d'incendies. *« J'encourage tous les forestiers du département à être vigilants sur ces mesures préventives et à favoriser, à moyen et long terme, la plantation d'essences diversifiées, adaptées au changement climatique. Par ailleurs, j'invite le grand public à bien respecter les consignes de prévention des feux de forêt : ne pas allumer un feu ou un barbecue aux abords d'une forêt, ne pas jeter de mégots en forêt, etc. »* conclut Laurence de Gressot.

Contact Presse : Naomy Fongang-Fotsing / n.fongang-fotsing@ohwood.fr / 06 61 21 26 82